

Séance du **25 février 2026**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	10

Date de la convocation
18 février 2026

Date d'affichage
18 février 2026

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt six

et le vingt-cinq février

à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **DURET Michel, Maire**

Présents : PETIT Gilles, BATTIN Marie-Christine, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BENOIT Véronique, FLAVIN Bastien, SCOLARI Sarah, MICHEL Jean-Pierre.

Excusée : BONI Emilie.

Absent : LAPERRIERE Nicolas.

a été nommé secrétaire : FEIGE Sylvie

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie - Validation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) suite avis du Comité Social Territorial

Intervenant : M. DURET Michel, Maire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 108-1 ;

Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants ;

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents ;

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire ;

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail ;

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité ;

Considérant l'avis du comité social territorial en formation spécialisée en date du 18 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 073-217300821-20260225-DEL2026_07-DE



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (vote : pour = 10, contre = 0, abstention = 0) :

- VALIDE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action.
- S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.

Le Maire,
DURET Michel



La secrétaire de séance,
FEIGE Sylvie

